

M_TITPRIM « portefeuille titres »

Juin 2017

PRÉSENTATION

Le tableau M_TITPRIM « portefeuille titres » recense, hors créances et dettes rattachées, le portefeuille titres de placement et d'activité de portefeuille, d'une part, et le portefeuille titres d'investissement, d'autre part, et distingue la nature des titres en précisant leur catégorie juridique et leur admission éventuelle à une bourse de valeurs, leur méthode d'évaluation et l'entité émettrice du titre.

CONTENU

Lignes

Les lignes sont ventilées selon le type de portefeuille titres détenus par l'établissement (titres de placement et de l'activité de portefeuille et titres d'investissement (y compris les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les titres détenus à long terme) et subdivisées par nature de titres (à revenu fixe et à revenu variable) et par catégories juridiques. Pour chaque ligne se rapportant à une nature de titres, les établissements doivent enregistrer tant les titres français que les titres étrangers assimilés et y inclure les titres prêtés.

Plus précisément, les lignes reprennent :

- les titres à revenu fixe ventilés entre six catégories :

- les titres du marché interbancaire
- les titres de créances négociables qui regroupent les bons du Trésor les NEU CP (Negotiable European Commercial Paper) émis par les établissements de crédit et d'une durée initiale inférieure ou égale à un an (« certificats de dépôt » antérieurement à la réforme du marché des TCN du 1er juin 2016), les BISF, les NEU CP (Negotiable European Commercial Paper) émis par la clientèle et d'une durée initiale inférieure ou égale à un an (« billets de trésorerie » antérieurement à la réforme du marché des TCN au 1er juin 2016) et les NEU MTN (Negotiable European Medium Term Note) pour les titres d'une durée initiale supérieure à un an (« BMTN1 » antérieurement à la réforme du marché des TCN du 1er juin 2016)
- les obligations
- les titres subordonnés
- les parts de fonds commun de créance (FCC)
- les titres à revenu fixe divers qui englobent les titres non recensés dans les autres lignes

- les titres à revenu variable ventilés en 3 catégories :

- les actions distinguées en deux sous-rubriques : « actions cotées » pour les titres faisant l'objet d'une cotation sur une bourse officielle ou sur un quelconque autre marché secondaire et « actions non cotées » pour les titres sans cotation. Ces sous-rubriques sont elles-mêmes divisées en fonction de l'entité émettrice du titre.
- Les parts d'OPC ventilées entre titres d'OPC monétaires et autres
- les autres titres à revenu variable divers qui englobent les titres non recensés dans les autres lignes

Colonnes

Les colonnes 1 et 4 « Valeur nette comptable » enregistrent le prix d'acquisition, frais exclus, après déduction des provisions pour dépréciation. Cette valeur d'acquisition doit être corrigée pour le

portefeuille d'investissement et, le cas échéant, pour les titres de placement à revenu fixe, de l'étalement de la prime ou de la décote.

Les colonnes 2 et 5 « Valeur brute comptable » reçoivent la même information avant déduction des provisions.

Les colonnes 3 et 6 « Valeur au prix de marché » enregistrent :

–le cours le plus récent pour le portefeuille de placement et les titres d'investissement cotés ; il s'agit de la valeur liquidative pour les parts d'OPC ;

–la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

RÈGLES DE REMISE

Établissements remettants

Les établissements de crédit remettent le tableau M_TITPRIM dans les mêmes conditions que le tableau TITRE_PTF.

Territorialité

Le tableau concerne la zone d'activité France.

Monnaie

Document établi en euros pour leurs opérations en euros et document établi en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises réunies.

Périodicité

Remise trimestrielle.